

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Ce qui change à la rentrée du côté des personnels

- Infos Carrière - Salaires -



Description :

Rentrée 2017 : Ce qui attend les personnels (enseignants, enseignants spécialisés, psychologues, AESH)

Quelles sont les nouveautés de cette rentrée qui impacteront la vie des personnels ? Tour d'horizon des principales nouvelles mesures.

SNUipp-FSU des Landes.

Du côté des personnels :

En classe normale un avancement quasi uniforme

A la rentrée 2017, les enseignant-es seront reclassés dans les nouvelles grilles. Les trois rythmes d'avancement d'échelon (grand choix, choix et ancienneté) sont remplacés par une cadence unique sauf dans les 6e et 8e échelons.

Accès de tous à la hors classe

Une carrière complète dans la fonction publique doit dorénavant se dérouler au minimum sur deux grades (classe normale et hors-classe). Pour l'instant, les arbitrages ne sont pas rendus sur les éléments du barème permettant de garantir à tous l'accès à l'échelon terminal de la hors-classe.

Création de la classe exceptionnelle

Un nouveau grade est créé, contingenté et accessible seulement à une petite minorité des professeurs des écoles. Elle concernera 10% du corps des PE promus sur une entrée « fonctionnelle » (8%) ou en s'appuyant sur le seul « mérite » (2%). Les promotions pour l'année 2017-2018 ne concerneront qu'un peu plus de 5 000 collègues. Les modalités précises d'accès seront connues après la rentrée.

Rendez-vous de carrière

A partir du 01/09/2017, trois rendez-vous de carrière sont organisés pour les PE aux 6e, 8e et 9e échelons avec des incidences sur l'avancement. Ils remplacent les anciennes inspections dont la fréquence et le déroulement étaient variables. La note est également supprimée.

ISAE : de nouveaux ayants droit

Les enseignants en SEGPA EREA ULIS collège percevront l'ISAE d'un montant de 1 200 € (par contre ceux-ci perdent leur indemnité spécifique (IS) d'un montant de 1 559 €)

Indemnité spécifique (IS) 2d degré

Les enseignants en SEGPA EREA ULIS collège perdent leur indemnité spécifique (IS) d'un montant de 1 559 €.

L'indemnité d'activité de coordination et de synthèse

Ce qui change à la rentrée du côté des personnels

L'indemnité d'activité de coordination et de synthèse d'un montant de 1 765 € par an qui remplace les heures de coordination et de synthèse. Cette indemnité permet de protéger les personnels d'interruptions de versement des heures et d'harmoniser des situations aujourd'hui très disparates. Elle sera versée aux enseignants d'ESMS (cela se traduit pour la plupart par une revalorisation), de SEGPA, d'EREA et d'ULIS second degré.

L'indemnité de mission particulière

L'indemnité de mission particulière est créée pour les PE chargés de missions particulières au plan académique ou départemental. Elle sera versée aux enseignants référents pour les usages numériques et aux enseignants référents handicap, montant de 1250 € ou de 2 500 € (elle se substitue à leur indemnité de 929 €). **Le SNUipp-FSU demande que l'instruction de gestion demandant de verser l'indemnité plafond aux enseignants référents soit appliquée dans toutes les académies.**

Revalorisation : Il reste des perdants

Le nouveau régime indemnitaire des enseignants en SEGPA EREA ULIS collège sera moins avantageux avec une perte pouvant aller jusqu'à 400 € par an. Le SNUipp-FSU des Landes ne cessera de travailler à réparer cette injustice. De plus, il reste toujours quelques catégories d'enseignants toujours exclus de l'ISAE (totalement ou partiellement). Le dossier n'est pas clôt !

Décret sur les obligations réglementaires de service (ORS)

Le nouveau décret sur les ORS entre en vigueur

- ▶ 36h d'activités pédagogiques complémentaires (APC) ;
- ▶ 48h pour les travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- ▶ 18h pour des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ;
- ▶ - 6h pour la participation aux conseils d'école obligatoires.

Les nouvelles obligations réglementaires des personnels exerçant en pénitentiaire leur font perdre le bénéfice des heures de coordination et de synthèse jusqu'à présent rémunérées en heures supplémentaires.

Si les enseignants exerçant en ESMS, ULIS école et en RASED ont depuis la parution du décret les mêmes ORS (24h+108heures), un arrêté est attendu concernant la déclinaison du contenu des 108 h.

Direction et fonctionnement de l'école

Dans de nombreux départements, les emplois d'aide à la direction d'école sont supprimés alors que cette mission est indispensable au bon fonctionnement des écoles. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du Ministère pour demander le maintien de ces emplois aidés et leur transformation en emplois stables et pérennes de la Fonction Publique.

Et les annonces gouvernementales alors ! Les fonctionnaires : une variable d'ajustement budgétaire

Augmentation de la CSG

la CSG augmentera de 1,7%. à compter du 1er janvier 2018 Le gouvernement s'est engagé à la compenser pour l'ensemble des salariés mais pour les fonctionnaires les modalités ne sont pas encore connues. La majorité des retraités subiront pleinement cette augmentation.

Gel du point d'indice

Alors que le point était gelé depuis 2010, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue en 2016. Ce gain serait tout de suite enrayé par le gel de la valeur du point, annoncé pour 2018 par le gouvernement, alors même que l'inflation repart à la hausse avec 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018.

Jour de carence

Le gouvernement annonce pour 2018 le rétablissement d'une journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie. Cette mesure revient à les stigmatiser, à baisser leur salaire et à les placer dans la situation des salariés du privé les moins protégés.

Et ce que nous voulons voir changer &

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces, le renforcement des dispositifs et structures adaptés (RASED, SEGPA, classes relais) et spécialisés, (ULIS, UE…)